

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 29 janvier, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 23 janvier 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 26

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Madame Nicole BROCARD,
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame
Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa
SAADI, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame
Sandrine LALANNE, Madame Marilyn LANTRAIN, Monsieur Augustin
KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Etienne RENAULT à M. Serge GODARD.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGRO.
M. Julien PARFOND à M. Laurent TUIL.
M. Robin ONGHENA à Mme Sandrine LALANNE.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

2024DELIB0001 - DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION - COMPTE-RENDU

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici le compte-rendu des décisions prises par le Maire en exercice depuis la séance du 14 décembre 2023 dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par la délibération n°2020DELIB0149 du 17 décembre 2020, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2023DEC0223	29.11.2023	<p>Contrat de prestation de service pour le recrutement d'un agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1), avec la société PRAETORIAN TRAJAN sise 31- 33 rue des Clotais – Parc des activités des Maisons des Rouges - 94360 BRY-SUR-MARNE, Ces prestations seront d'un montant total de 3528,66 € HT (soit 4234,39 € TTC), sur la base d'un forfait de 6h, couvrant la période du 13 janvier 2024 au 29 juin 2024 inclus.</p> <p>Les prestations de service auront lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, les jours suivants et horaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Samedi 13 janvier 2024 de de18h00 à 00h00 o Mardi 23 janvier 2024 de18h00 à 00h00 o Vendredi 26 janvier 2024 de18h00 à 00h00 o Dimanche 04 février 2024 de13h à 19h o Jeudi 08 février 2024 de 9h00 à 16h00 o Samedi 24 février 2024 de18h00 à 00h00 o Samedi 02 mars 2024 de18h00 à 00h00 o Samedi 09 mars 2024 de 18h00 à 00h00 o Jeudi 14 mars 2024 de10h à 16h o Vendredi 15 mars 2024 de10h à 16h o Samedi 23 mars 2024 de13h à 19h o Samedi 30 mars 2024 de18h30 à 00h30 o Mercredi 03 avril 2024 de18h00 à 00h00 o Samedi 06 avril 2024 de18h00 à 00h00 o Samedi 20 avril 2024 de18h00 à 00h00 o Vendredi 26 avril 2024 de18h00 à 00h00 o Samedi 04 mai 2024 de18h00 à 00h00 o Samedi 18 mai 2024 de18h00 à 00h00 o Samedi 25 mai 2024 de18h00 à 00h00 o Samedi 01 juin 2024 de18h00 à 00h00 o Samedi 08 juin 2024 de18h00 à 00h00 o Vendredi 14 juin 2024 de18h00 à 00h00 o Samedi 22 juin 2024 de18h00 à 00h00 o Samedi 29 juin 2024 de 18h00 à 00h00
2023DEC0224	29.11.2023	<p>Convention de mise à disposition du théâtre de Bry-sur-Marne sis, rue Paul Barilliet, 94360 Bry sur Marne, à titre gracieux avec la compagnie DES EAUX ET FORETS, dont le siège social est situé au 43 rue du capitaine Lafond – 03320 LURCY-LEVIS, pour une résidence d'artistes pour le spectacle « RAMEAU LE FOU ». Cette résidence se tiendra du mardi 05 décembre 2023 au vendredi 08 décembre 2023. Le spectacle de sortie de résidence aura lieu le vendredi 08 décembre 2023 à 20h30.</p>

2023DEC0225	27.11.2023	<p>Fixation des tarifs des sorties organisées pour les jeunes de l'Espace Co. pendant la période des vacances scolaires de Noël 2023, comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="555 338 1366 459"> <thead> <tr> <th>Sortie</th> <th>Tarifs Bryard</th> <th>Tarifs non Bryard</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cinéma Grand Rex Paris Mercredi 27/12/2023</td> <td>5.75 €</td> <td>11.50 €</td> </tr> <tr> <td>Koezio Carré Sénart Mercredi 03/01/2024</td> <td>10.30 €</td> <td>20.60 €</td> </tr> </tbody> </table>	Sortie	Tarifs Bryard	Tarifs non Bryard	Cinéma Grand Rex Paris Mercredi 27/12/2023	5.75 €	11.50 €	Koezio Carré Sénart Mercredi 03/01/2024	10.30 €	20.60 €															
Sortie	Tarifs Bryard	Tarifs non Bryard																								
Cinéma Grand Rex Paris Mercredi 27/12/2023	5.75 €	11.50 €																								
Koezio Carré Sénart Mercredi 03/01/2024	10.30 €	20.60 €																								
2023DEC0226	14.12.2023	<p>Approbation de l'avenant n°1 ci-joint au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les études de programmation et de faisabilité du projet d'optimisation de l'école Paul Barilliet à intervenir avec la SPL Marne au Bois, sise 229 rue la Fontaine à FONTENAY SOUS BOIS (94120). Les rémunérations du prestataire et des sous-traitants, après conclusion de l'avenant n°1, se décomposeront comme suit :</p> <p>Ancien montant de l'AMO :</p> <table border="1" data-bbox="547 813 1369 992"> <thead> <tr> <th></th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rémunération SPL</td> <td>26 300</td> <td>31 560</td> </tr> <tr> <td>Rémunération sous-traitance</td> <td>25 500</td> <td>30 600</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>51 800</td> <td>62 600</td> </tr> </tbody> </table> <p>Nouveau montant de l'AMO (contrat initial + avenant) :</p> <table border="1" data-bbox="547 1055 1369 1234"> <thead> <tr> <th></th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rémunération SPL</td> <td>26 300</td> <td>31 560</td> </tr> <tr> <td>Nouveau montant de rémunération sous-traitance</td> <td>24 450</td> <td>29 340</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>50 750</td> <td>60 900</td> </tr> </tbody> </table>		HT	TTC	Rémunération SPL	26 300	31 560	Rémunération sous-traitance	25 500	30 600	Total	51 800	62 600		HT	TTC	Rémunération SPL	26 300	31 560	Nouveau montant de rémunération sous-traitance	24 450	29 340	Total	50 750	60 900
	HT	TTC																								
Rémunération SPL	26 300	31 560																								
Rémunération sous-traitance	25 500	30 600																								
Total	51 800	62 600																								
	HT	TTC																								
Rémunération SPL	26 300	31 560																								
Nouveau montant de rémunération sous-traitance	24 450	29 340																								
Total	50 750	60 900																								
2023DEC0227	01.12.2023	<p>Contrat relatif à la fourniture d'un service d'accompagnement à la préparation, la passation et la gestion des marchés publics avec la société GROUPE MONITEUR SAS sise, Antony Parc II – 10, Place du Général de Gaulle BP 20156 92186 Antony Cedex par l'intermédiaire de sa plateforme dématérialisée MarchésOnline.com (forfait de 15 unités Pack) pour un montant de 1 155 € HT, soit 1 386 € TTC.</p>																								
2023DEC0228	01.12.2023	<p>Contrat de prestation de service avec la société « Air2Jeux », sise 2 allée des Frères Montgolfier, 77183 Croissy-Beaubourg ayant pour objet la location de 3 structures gonflables (sumo enfant + Tir élastique basket +Olympique Party) durant les vacances sportives de Noël. Cette prestation aura lieu le jeudi 28 décembre 2024 de 10h00 à 16h00 au gymnase Marie Amelie Lefur. Cette prestation se fera moyennant le paiement de la somme de 1 347.43 € TTC.</p>																								

2023DEC0229	01.12.2023	<p>Contrat de prestation de service avec la société « Poly Event », sise 13 Rue Condorcet, 94430 Chennevieres-sur-Marne ayant pour objet la mise en place d'une animation Bubble Foot durant les vacances sportives de Noël.</p> <p>Cette prestation aura lieu le vendredi 29 décembre 2023 de 10h00 à 16h00 au gymnase Marie Amélie Le Fur.</p> <p>Cette prestation se fera moyennant le paiement de la somme de 800 € TTC.</p>
2023DEC0230	01.12.2023	<p>Contrat de prestation artistique avec l'association Malafesta dont le siège social se situe 27 rue des Meuniers, 75012 Paris, pour un montant de 1 125.00 € TTC.</p> <p>Ce contrat a pour objet la réalisation d'un spectacle de Noël (avec des clowns, gags et magie) intitulé « Abudadabel » le lundi 13 décembre 2023 à 10h00 puis à 15h00 ce spectacle étant destiné aux enfants de tous les accueils de loisirs de la commune.</p>
2023DEC0231	01.12.2023	<p>Contrat de prestation artistique avec l'association Malafesta dont le siège social se situe 27 rue des Meuniers, 75012 Paris, pour un montant de 1100.00 € TTC.</p> <p>Ce contrat a pour objet la réalisation d'un spectacle de Noël intitulé « Expert de Noël » le mercredi 27 décembre de 10h00 à 12h00 ce spectacle étant destiné aux enfants de l'accueil de loisirs Paul Barilliet.</p>
2023DEC0232	01.12.2023	<p>Signature d'un avenant au contrat d'assurance « Véhicules à moteur » conclu avec la compagnie d'assurance SMACL, sise, 141 avenue Salvador Allende 79031 Niort Cedex 9 prenant en compte l'évolution du parc automobile municipal au titre des exercices 2022 et 2023 moyennant le règlement d'une facture de régularisation de 216,90 € TTC.</p>
2023DEC0233		Annulée
2023DEC0234	08.12.2023	<p>Contrat à bons de commande sans montant minimum, de fourniture de couches jetables pour un montant maximum annuel de 13 000 € HT avec la société RIVADIS, dont le siège social est sis ZI IMPASSE DU PETIT ROSE – 79100 LOUZY.</p> <p>Le marché public est conclu pour une période initiale du 1er janvier au 31 décembre 2024.</p> <p>Toutefois, il sera reconduit de manière tacite par période successive de 1 an et au maximum 2 fois, sans toutefois pouvoir excéder le 31 décembre 2026.</p>
2023DEC0235	11.12.2023	<p>Marché relatif au développement d'un site internet pour un montant total de 39 000€ HT avec la société Stratis sise 4 place Louis Armand – 75603 Paris cedex 12</p> <p>Le marché public est conclu pour une durée 12 mois reconductible trois fois.</p>
2023DEC0236	14.12.2023	<p>Accord-cadre de fournitures courantes et services, à bons de commande relatif à la maintenance et contrôle des aires de jeux sur l'ensemble du territoire de Bry-sur-Marne, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 53000€ HT avec la société GOGY sise 12 ter rue de Paris à GONESSE (95500).</p> <p>Le marché public est conclu pour une durée initiale d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, par périodes successives d'un an sans pouvoir dépasser une durée totale de 4 ans.</p>

2023DEC0237	11.12.2023	<p>Contrat de prestation de service avec la société « Pyromanciens excentriques », sise 12 passage de la fraternité -93170 BAGNOLET, ayant pour objet la mise en place d'un spectacle lumineux dans le cadre du marché de Noël 2023.</p> <p>Cette prestation aura lieu le samedi 16 décembre 2023 à 18h00 et moyennant le paiement de 1 603.60 € TTC.</p>
2023DEC0238	11.12.2023	<p>Contrat de prestation Artistique avec Madame Sylvie Druet, sise 18 rue de la prairie - 94360 Bry-sur-Marne, ayant pour objet la mise en place d'une animation conteuse pour enfant dans le cadre du marché de Noël 2023.</p> <p>Cette prestation aura lieu le samedi 16 décembre 2023 pour 2 séances à 11h00 et à 14h30 et moyennant le paiement de 400€TTC.</p>
2023DEC0239	11.12.2023	<p>Contrat de prestation de service avec la société « Rolia sécurité », sise 87 route de Grigny, ayant pour objet la mise en place d'un maître-chien pour assurer la surveillance du matériel installé sur le parvis de la mairie dans le cadre du marché de Noël.</p> <p>Cette prestation aura lieu du jeudi 14 décembre 2023 à 19h00 jusqu'au lundi 18 décembre 2023 à 8h00 moyennant le paiement de 1 466.40 € TTC.</p>
2023DEC0240	11.12.2023	<p>Contrat de prestation Artistique avec la société « Sésame Production », sise 50 rue de Marsinval-78540 VERNUILLET, ayant pour objet la mise en place d'un spectacle de déambulation dans le cadre du marché de Noël 2023.</p> <p>Cette prestation aura lieu le dimanche 17 décembre 2023 entre 10h00 et 18h00 moyennant le paiement de 2 980.00 € TTC.</p>
2023DEC0241	11.12.2023	<p>Contrat de prestation de service avec l'association des sauveteurs secouristes de la seine », sise 266 Avenue Daumesnil - 75012 PARIS ayant pour objet la mise en place d'un dispositif de secours le samedi 16 décembre 2023 entre 10h00 et 19h00 et moyennant le paiement de 540 € TTC (non assujetti à la TVA)</p>
2023DEC0242	11.12.2023	<p>Contrat de prestation Artistique avec la société « Enfants sauvages-Urban Performances », sise 3 rue Jean Sans Peur-59800 LILLES, ayant pour objet la mise en place d'un spectacle de déambulation acrobatique dans le cadre du marché de Noël 2023.</p> <p>Cette prestation aura lieu le vendredi 15 décembre 2023 entre 16h00 et 21h00 moyennant le paiement de 2 737.79 € TTC.</p>
2023DEC0243	11.12.2023	<p>Contrat de prestation artistique avec la société « ACS », sise 39 Rue d'Estienne d'Orves 94120 FONTENAY SOUS BOIS ayant pour objet la mise en place d'un spectacle musical polyphonique « Noël d'Antan » dans le cadre du Marché de Noël.</p> <p>Cette prestation aura lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le vendredi 15 décembre 2023 entre 16h00 et 21h00 -Le samedi 16 décembre 2023 entre 10h00 et 16h00 -Le dimanche 17 décembre entre 10h00 et 19h00 <p>Cette prestation se fera moyennant le paiement de la somme de 5 346 € TTC.</p>
2023DEC0244	11.12.2023	<p>Contrat de prestation de service avec la société « A.P.S service», sise 32 Rue de Pipet 02310 MONTREUIL AUX LIONS ayant pour objet la mise en place d'une déambulation d'un père Noël et de la présence d'une calèche.</p> <p>Ces prestations auront lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déambulation du père Noël : les 15-16-17 décembre La Calèche : les 16 et 17 décembre <p>Cette prestation se fera moyennant le paiement de la somme de 4 059 € TTC.</p>

2023DEC0245	11.12.2023	<p>Contrat de prestation artistique avec la société « Les Marchés de Léon », sise 39 Rue Alfred Stevens- 75009 PARIS ayant pour objet la mise en place d'une prestation de sculpture sur ballons dans le cadre du Marché de Noël.</p> <p>Cette prestation aura lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le vendredi 15 décembre 2023 entre 16h00 et 21h00 - Le samedi 16 décembre 2023 entre 10h00 et 16h00 <p>Cette prestation se fera moyennant le paiement de la somme de 1498 € TTC.</p>
2023DEC0246		Annulée
2023DEC0247	11.12.2023	<p>Contrat de prestation de service avec la société « Sharingbox », sise 13 Rue Georges Auric 75019 PARIS ayant pour objet la mise en place d'une borne photo.</p> <p>Cette prestation aura lieu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 15 Décembre entre 16h00 et 21h00 - Le 16 décembre entre 10h00 et 19h00 - Le 17 décembre entre 10h00 et 18h00 <p>Cette prestation se fera moyennant le paiement de la somme de 2472,30 € HT soit 2966,76 € TTC.</p>
2023DEC0248	14.12.2023	<p>Approbation du projet de convention à intervenir entre la société SAS SH NEW IBB exploitant l'hôtel Ibis implanté au 1 avenue de l'Europe à Bry-sur- Marne et la commune de Bry-sur-Marne relatif à l'occupation temporaire du domaine public à compter du 1er octobre 2023, pour une durée de douze ans, moyennant le versement d'une redevance annuel de 500 €.</p>
2023DEC0249	15.12.2023	<p>Convention de mise à disposition du théâtre de Bry-sur-Marne, sis Rue Paul Barilliet, le mardi 19 décembre 2023 de 19h à 22h à titre onéreux avec la Fédération des Républicains du Val-de-Marne, dont le siège social est situé 12 place du Clos de Pacy – 94370 Sucy-en-Brie, pour un meeting.</p> <p>Le théâtre sera loué à la Fédération des Républicains du Val-de-Marne pour une durée de 3h maximum, et pour un montant de 317,70 € TTC.</p>

2023DEC0250	19.12.2023	<p>Abrogation de la décision du Maire n°2023DEC0143 en date du 31 juillet 2023 à compter du 1er janvier 2024.</p> <p>Les tarifs municipaux sont fixés comme suit à compter du 1er janvier 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tarifs de la location des équipements sportifs <table border="1"> <tr> <td data-bbox="555 416 1193 696"> <p>• Terrain de football en schiste du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due)</p> </td> <td data-bbox="1193 416 1369 696"> <p>489,50 € 264 € 30,60 €</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="555 696 1193 1032"> <p>• Terrain de football en gazon synthétique "Vincent Guérin" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée)</p> <p>+ pour 1h d'utilisation/semaine</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p> </td> <td data-bbox="1193 696 1369 1032"> <p>489,50 € 325,60 € 37,30 € 246 € 429,20 €</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="555 1032 1193 1245"> <p>• Terrain d'honneur de football "Marcel Assy" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p> </td> <td data-bbox="1193 1032 1369 1245"> <p>37,30 € 246 € 429,20 €</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="555 1245 1193 1431"> <p>• Fosse / Mur de frappe du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée</p> </td> <td data-bbox="1193 1245 1369 1431"> <p>18 € 60,30 €</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="555 1431 1193 1644"> <p>• Piste d'athlétisme / Aires de lancer du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p> </td> <td data-bbox="1193 1431 1369 1644"> <p>37,30 € 246 € 429,20 €</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="555 1644 1193 1879"> <p>• Vestiaires du Parc des Sports</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>forfait d'un vestiaire 1 jour/semaine (sur un maximum de 3h d'amplitude)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> forfait d'un vestiaire pour 3 heures</p> </td> <td data-bbox="1193 1644 1369 1879"> <p>92,90 € 37,30 €</p> </td> </tr> </table>	<p>• Terrain de football en schiste du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due)</p>	<p>489,50 € 264 € 30,60 €</p>	<p>• Terrain de football en gazon synthétique "Vincent Guérin" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée)</p> <p>+ pour 1h d'utilisation/semaine</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>489,50 € 325,60 € 37,30 € 246 € 429,20 €</p>	<p>• Terrain d'honneur de football "Marcel Assy" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>37,30 € 246 € 429,20 €</p>	<p>• Fosse / Mur de frappe du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée</p>	<p>18 € 60,30 €</p>	<p>• Piste d'athlétisme / Aires de lancer du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>37,30 € 246 € 429,20 €</p>	<p>• Vestiaires du Parc des Sports</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>forfait d'un vestiaire 1 jour/semaine (sur un maximum de 3h d'amplitude)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> forfait d'un vestiaire pour 3 heures</p>	<p>92,90 € 37,30 €</p>
<p>• Terrain de football en schiste du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due)</p>	<p>489,50 € 264 € 30,60 €</p>													
<p>• Terrain de football en gazon synthétique "Vincent Guérin" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée)</p> <p>+ pour 1h d'utilisation/semaine</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>489,50 € 325,60 € 37,30 € 246 € 429,20 €</p>													
<p>• Terrain d'honneur de football "Marcel Assy" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>37,30 € 246 € 429,20 €</p>													
<p>• Fosse / Mur de frappe du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée</p>	<p>18 € 60,30 €</p>													
<p>• Piste d'athlétisme / Aires de lancer du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>37,30 € 246 € 429,20 €</p>													
<p>• Vestiaires du Parc des Sports</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>forfait d'un vestiaire 1 jour/semaine (sur un maximum de 3h d'amplitude)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> forfait d'un vestiaire pour 3 heures</p>	<p>92,90 € 37,30 €</p>													

		<ul style="list-style-type: none"> • Dojo René Decroix (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) 7,30 € <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) 24,50 € forfait journée 184,40 € forfait week-end 307,40 € 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Gymnase Félix Faure (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) 37,30 € forfait journée 306,30 € forfait week-end 552,20 € 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Gymnase Clémenceau - plateau sportif du rez-de-chaussée (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) 24,50 € forfait journée 184,40 € forfait week-end 307,30 € 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Gymnase Clémenceau - plateau sportif du 1er étage (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) 30,60 € forfait journée 246 € forfait week-end 490,70 € 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Tennis club <u>Location ponctuelle à l'heure (toute heure commencée étant due)</u> un terrain en GreenSet 24,50 € <u>Redevance d'occupation du domaine public relative à l'activité libérale de professeur de tennis :</u> Redevance forfaitaire horaire 5 € 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des équipements par les établissements scolaires privés de la ville (collège St Thomas, ...) <u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u> pour les équipements sportifs couverts, à l'heure (toute heure commencée étant due) 14,70 € pour les équipements sportifs extérieurs Gratuit 	

• Tarifs de location des équipements sportifs gymnase Marie-Amélie Le Fur :

<p>• Gymnase Marie-Amélie Le Fur - plateau sportif omnisport (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>38,50 € 291,80 € 550,70 €</p>
<p>• Gymnase Marie-Amélie Le Fur - salle mezzanine du 1er étage (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>27,50 € 198,20 € 375 €</p>
<p>• Gymnase Marie-Amélie Le Fur - mur escalade (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>33 € 242,20 € 473,50 €</p>
<p>• Gymnase Marie-Amélie Le Fur - salle associative</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>22,30 € 165,10 € 308,40 €</p>

• Tarifs de location de l'hôtel de Malestroit

Grande salle - la journée entière sans régie son et lumière	1 034,20 €
---	------------

• Tarifs des concessions, cases de columbarium et cavurnes

Durée	Concessions
15 ANS	202,80 €
30 ANS	610,50 €
50 ANS	3 659,80 €

PERPETUELLE	10 776,50 €
Durée	Cases de columbarium
15 ANS	738,40 €
30 ANS	1 652,60 €
Durée	Cavurnes
15 ANS	126,90 €
30 ANS	380,60 €
50 ANS	1 905,30 €
PERPETUELLE	5 104,30 €

Pour les réservations de stationnements et autres	
INTITULÉS	TARIFS
Véhicule assurant le commerce ambulancier sur voie publique / ventes aux déballages hors manifestations organisées par la ville	11,20 €/m ² /jour
Prise de vues pour tournages cinématographiques	62,10 €/jour/site
Forfait tournage cinématographique complet : - en journée (8h-20h) - la nuit (20h-8h) - la demi-journée (8h-14h ou 14h-20h)	1 652,00 €/jour/site 2 202,70 €/nuit/site 826,00 €/demi-journée/site
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Tarifs d'occupation du domaine public.</u> 	
Pour les commerçants, forains et chantiers	
INTITULÉS	TARIFS
Terrasse	8,70 €/m ² /mois
Étalage provisoire	5,50 €/m ² /mois
Étalage permanent	30,90 €/ml/année
Présentoirs journaux et publicités sur l'activité du commerce <= 1 m ²	62,70 €/unité/année
Embellissement du commerce ou participation éco environnement hors distribution journaux <= 1 m ²	62,70 €/m ² /année
Borne anti-bélier	189,40 €/unité/année
Théâtres guignols, manèges enfantins et boutiques mobiles alimentaires foraines (confiseries, crêpes, barbes à papa, pommes d'amours, ...) installés de façon isolée	24,80 €/jour, forfait par manège
Echafaudages / Palissades de chantier <i>(Toute semaine entamée est due)</i>	4,00 €/ml/semaine
Ligne électrique aérienne de chantier <i>(Toute semaine entamée est due)</i>	2,40 €/ml/semaine
Mât pour drapeaux commerciaux	62,70 €/unité/année
Armoire électrique	24,20 €/unité/mois
Atelier de restauration d'œuvres d'art	881,10 €/mois
Food truck	16,40 €/jour
1 place de stationnement de 5 m (benne, déménagement, autre)	62,10 € le premier jour 24,80 € / jour les jours suivants 31,00 € la demi-journée
Dépôt de matériaux	62,10 € le premier jour 24,80 € / jour suivant
Rue barrée à la circulation des autres usagers pour raisons diverses	484,50 €/jour 275,30 €/demi-journée
Pour la location boutique éphémère	
INTITULÉS	TARIFS
Mise à disposition de la boutique éphémère	330,40 €/semaine
Mise à disposition de la boutique éphémère lors des vacances scolaires et/ou aux associations à but non lucratif	165,10 €/semaine
Occupation de la pièce d'habitation au 1 ^{er} étage (deux semaines)	330,40 €/ deux semaines
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Tarifs de location de matériel.</u> 	
Un barnum	20€/jour 40€ le week-end
Une table	4€/jour 8€ le Week-end
1 chaise	1€ /jour 2€ le Week-end
Caution pour le prêt de matériel	100€

• **Tarifs fêtes et animations**

Les tarifs relevant des droits d'occupation du domaine public, pour les exploitants de buvette, de commerce ambulant et de food truck dans le cadre des événements organisés par la ville sur l'année 2023 sont fixés comme suit :

Catégorie	Tarif
Parvis de l'Hôtel de ville (redevance journalière, par structure d'exploitation)	55 €
Parc de la Villa Daguerre (redevance journalière, par structure d'exploitation)	55 €
Square de Lattre de Tassigny (redevance journalière, par structure d'exploitation)	110,10 €
Parvis de l'Hôtel de ville pour le marché de Noël (redevance journalière, par structure d'exploitation – hors location de chalets)	110,10 €

Tarifs pour la location de chalets et pour les exposants dans le cadre du marché de Noël :

Catégorie	Tarif
Location d'un chalet en bois de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage – tarification non résident bryard	220,30 €

Location d'un chalet en bois de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage – tarification résident bryard	110,10 €
Cautionnement exigé, au regard de la mise à disposition du chalet et du matériel électrique (éclairage et chauffage inclus)	1 040 €
Forfait ménage, facturé dans le cadre où le chalet ne serait pas restitué dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)	104 €

Les tarifs de locations de salles sont les suivants :

Locations	Tarifs
LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE, dans le cadre d'organisation d'événements festifs :	
Tarif Bryards et Associations conventionnées avec la ville	
Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	390,70 €
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	685,40 €
Tarif Non Bryards	
Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	807,10 €
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	1 278,60€
LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE pour l'organisation de réunions (hors manifestations festives) du lundi au jeudi :	
Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'à 22 heures maximum) ou pour réunion de quelques heures, sans mise à disposition de l'office cuisine	148,60 €
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum), sans mise à disposition de l'office cuisine	270,30 €
Cautionnement exigé, quelle que soit la formule et la durée de location	915,20 €
Forfait ménage, facturé dans le cadre où la salle ne serait pas restituée dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)	60,30 €
Facturation de la clef de la salle (badge électronique) en cas de perte	38,50 €
SALLES "RENE DECROIX", "CHÂTEAU LORENZ", "REUNION PARC DES SPORTS", "LA GARENNE", dans le cadre d'organisation de réunions :	
Forfait demi-journée ou pour réunion de quelques heures	148,60 €
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum)	270,30 €

		<p>ARTICLE 3 : Les tarifs pour les exposants à la brocante en 2024 sont fixés comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Particulier bryard – Emplacement de 2 mètres</td> <td>26 €</td> </tr> <tr> <td>Commerçant bryard - Emplacement de 2 mètres</td> <td>26 €</td> </tr> <tr> <td>Association bryarde - Emplacement de 2 mètres</td> <td>26 €</td> </tr> <tr> <td>Particulier non bryard - Emplacement de 2 mètres</td> <td>40 €</td> </tr> <tr> <td>Commerçant (professionnel) non bryard - Emplacement de 2 mètres</td> <td>40 €</td> </tr> <tr> <td>Association non bryarde - Emplacement de 2 mètres</td> <td>40 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>PRECISIONS POUR LA LOCATION DE SALLES Les associations conventionnées avec la ville sont exonérées du versement de la redevance relative aux locations de salles dans l'exercice habituel de leurs activités statutaires. Cette exonération peut également être accordée dans le cadre de la mise à disposition de la salle de l'Hôtel de Ville, essentiellement en semaine (du lundi matin au jeudi soir au plus tard), à raison de deux gratuites maximales par année scolaire. Les partis, les candidats ou listes dans le cadre d'élections politiques sont exonérés du versement de la redevance relative aux locations de salles dans l'exercice habituel de leurs activités, à raison de deux gratuites maximales par élection ou référendum, et ce, en fonction des disponibilités. La mise à disposition de salle de l'Hôtel de Ville se fera uniquement en semaine (du lundi matin au jeudi soir au plus tard).</p> <p>PRECISIONS POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS Les associations bryardes conventionnées avec la ville sont exonérées du versement de la redevance relative aux locations d'équipements sportifs.</p>	Catégorie	Tarif	Particulier bryard – Emplacement de 2 mètres	26 €	Commerçant bryard - Emplacement de 2 mètres	26 €	Association bryarde - Emplacement de 2 mètres	26 €	Particulier non bryard - Emplacement de 2 mètres	40 €	Commerçant (professionnel) non bryard - Emplacement de 2 mètres	40 €	Association non bryarde - Emplacement de 2 mètres	40 €
Catégorie	Tarif															
Particulier bryard – Emplacement de 2 mètres	26 €															
Commerçant bryard - Emplacement de 2 mètres	26 €															
Association bryarde - Emplacement de 2 mètres	26 €															
Particulier non bryard - Emplacement de 2 mètres	40 €															
Commerçant (professionnel) non bryard - Emplacement de 2 mètres	40 €															
Association non bryarde - Emplacement de 2 mètres	40 €															
2023DEC0251	21.12.2023	<p>La commune de Bry-sur-Marne contracte auprès de la Caisse des Dépôts, un prêt d'un montant de 2 000 000 € dont les caractéristiques principales sont les suivantes :</p> <p>Ligne du Prêt : Secteur Public Local- Transition écologique- GPI AmBRE Montant : 2 000 000€ Durée de la phase de préfinancement : sans Durée d'amortissement : 25 ans Périodicité des échéances : Trimestrielle Index : Livret A Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40% Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA Amortissement : Prioritaire Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle Typologie Gissler : 1A Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt</p>														

2023DEC0252	21.12.2023	<p>La commune de Bry-sur-Marne contracte auprès de la Caisse des Dépôts, un prêt d'un montant de 1 000 000 € dont les caractéristiques principales sont les suivantes :</p> <p>Ligne du Prêt : Secteur Public Local- Transition écologique- GPI AmBRE</p> <p>Montant : 1 000 000€</p> <p>Durée de la phase de préfinancement : sans</p> <p>Durée d'amortissement : 20 ans</p> <p>Périodicité des échéances : Trimestrielle</p> <p>Index : Livret A</p> <p>Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40%</p> <p>Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA</p> <p>Amortissement : Prioritaire</p> <p>Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation</p> <p>Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle</p> <p>Typologie Gissler : 1A</p> <p>Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt</p>
2023DEC0253	21.12.2023	<p>Contrat de droit de diffusion pour une projection publique « La Belle et le Clochard », pour un montant total des droits s'élevant à 470 € Hors Taxe (soit 495,85 € TTC - quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes).</p> <p>La projection aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le dimanche 11 février 2024 à 15h.</p>
2023DEC0254	22.12.2023	<p>Contrat de droit de diffusion pour une projection publique non commerciale « Cinéma Paradiso », pour un montant total des droits s'élevant à 350 € Hors Taxe (soit 369,25 € TTC - trois-cent-soixante-neuf euros et vingt-cinq centimes) avec la société de production LES ACACIAS DISTRIBUTION sise, 63 rue de Ponthieu Pichon – 75008 PARIS.</p> <p>La projection aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le dimanche 11 février 2024 à 17h30.</p>

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des décisions du Maire ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 31 janvier 2024

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,



Maire de Bry-Sur-Marne

